

Date de convocation
le 8/06/2023

<p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2023</p>
--

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSE, D PIERRU, B PENELLE, A CALIPPE, J MELLIER, S SABLON, M BOUTILLIER, MA LALOUX, S MOITREL, JB MABILLE, B PENELLE.

ABSENT EXCUSE : L DUHAMEL qui donne pouvoir à Mme PIERRU

ABSENTS NON EXCUSES : G SABRAS, S CANDAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : JB MABILLE

I – COMPTE RENDU DU 3 AVRIL 2023.

Mme PIERRU fait remarquer qu'elle aurait du prendre la place de Mme BOUTILLIER en tant que titulaire représentante d'Huchenneville dans le SIVOS puisqu'il était acquis que Mme BOUTILLIER devait démissionner de son poste et que le conseil avait accepté la seule candidature de Mme PIERRU. Mr le Maire explique qu'il n'a pas encore reçu la démission officielle de Mme BOUTILLIER et qu'en conséquence, il n'a pu pour l'instant effectuer le courrier de régularisation auprès du président du SIVOS.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le CR est accepté.

II – DELIBERATION FONDS VERTS.

Mr le Maire explique que pour les travaux de mairie, nous avons initialement demandé des subventions sous la forme de DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) pour 35 pour cent et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour 40 pour cent mais que cette dernière subvention nous a été refusée par la sous-préfecture. En lieu et place de cette dernière, une subvention fonds verts pouvait nous être acquise compte tenu de notre projet très vertueux en termes d'économie d'énergie et de performances environnementales. D'autre part, s'il s'avérait que les fonds verts ne suffisent pas pour financer le projet à 80 pour cent, nous pourrions toujours demander une subvention supplémentaire au département.

Après délibération, le conseil vote et accepte à l'unanimité que Mr le Maire demande cette subvention Fonds verts.

III – POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Mr LALOUX explique que l'ensemble des subventions pour les travaux de l'église a été acquise 30 pour cent du département et 50 pour cent de la Région. Il précise que dans les devis initiaux, la hausse

des prix des matériaux a été prise en compte et que malgré tout en cas de dépassement on pourrait obtenir une aide financière de la fondation du patrimoine.

IV – DELIBERATION POUR LA PLACE DES ADJOINTS ET POUR LEURS INDEMNITES

Mr le Maire explique que suite à la démission de Mme Pierru du poste de première adjointe, il avait été acté que les deux autres adjoints restaient à leur place sans changement d'indemnité mais les services de la sous-préfecture d'Abbeville nous ont demandé de faire glisser de façon à ce que Mr LALOUX devienne premier adjoint et que Mr PENELLE devienne deuxième adjoint. Il nous ait demandé de délibérer pour confirmer cet état de fait.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour confirmer la place de chaque adjoint **Mr LALOUX Premier adjoint et Mr PENELLE deuxième adjoint.**

En ce qui concerne les indemnités, Mr Penelle garde son indemnité mais Mr Laloux désire augmenter la sienne pour qu'elle soit égale au montant de l'ancienne première adjointe.

Mr le Maire précise que l'indemnité d'un élu est destinée surtout à couvrir les frais occasionnés par la fonction, que Mr Laloux n'est pas conseiller communautaire ni membre de commissions qui nécessiteraient des déplacements particuliers. Il a bien entendu des délégations mais qui restent concentrées sur la mairie.

Nous devons délibérer pour confirmer l'indemnité du deuxième adjoint Mr PENELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité le maintien de l'indemnité du deuxième adjoint.

Quant à l'augmentation de l'indemnité du premier adjoint Mr LALOUX, le conseil vote à la majorité cette augmentation (1 contre, 3 abstentions et 8 pour)

V – POINT SUR LA VENTE DU TRACTEUR TONDEUSE KUBOTA ET SUR LA VENTE DU PULVERISATEUR.

Mr LALOUX précise que le tracteur tondeuse a été vendu au plus offrant pour donner suite à l'ouverture des plis par la commission pour une somme de 1000 euros.

Il demande l'autorisation de vendre le pulvérisateur pour 200 euros n'ayant eu qu'une seule offre le concernant.

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte à l'unanimité cette proposition.

VI – POINT SUR LA FETE LOCALE.

Mr LALOUX expose le bilan financier de la fête locale, les recettes ont été de 1380.72€ et les dépenses 1409.17€, il y a donc un déficit de 28.45€.

Mr le Maire en profite pour remercier les élus qui se sont brillamment mobilisés à la fois pour le repas façon auberge espagnole la veille mais aussi le lendemain pour le défilé de vélos fleuris et surtout pour les Olympiades qui ont connu pour la seconde fois un réel succès. Il remercie également les

bénévoles de la commune et certaines personnes de l'extérieur ainsi que les nombreux donateurs qui ont permis à chacun des participants de repartir avec un lot. Ce fut plus de 160 participants au repas la veille et autant le lendemain sur le stade avec 9 équipes pour les Olympiades, une vingtaine d'organisateur et beaucoup de spectateurs. Le soleil était au rendez-vous ainsi que la bonne ambiance et c'est bien cela l'essentiel.

VII - TARIF POUR LA FETE DU 14 JUILLET

Mr PENELLE nous propose de garder les tarifs en vigueur depuis le début de l'année pour les boissons. Par contre pour le repas : kir, cochon à la broche et son accompagnement, fromage et salade et dessert, 18€ par adulte, 8€ par enfant (8 -12 ans) et gratuit pour les enfants de moins de 7 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte à l'unanimité les tarifs proposés.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire tient à informer le conseil municipal de trois problématiques.

a / L'école

Notre école est en danger. Les effectifs baissent dangereusement depuis plusieurs années, de plus de 110 élèves, il y a dix ans, nous passons à 60 élèves pour la rentrée de septembre alors que notre population augmente. Le manque d'assistantes maternelles et une plage horaire trop restreinte de la garderie semblent être à l'origine des nombreuses demandes de dérogations des parents de nos communes composant le SIVOS.

Plusieurs avis à population ont alerté sur cette problématique ainsi qu'un courrier au président de notre communauté de communes à la suite de mon intervention en fin de conseil communautaire et enfin un article dans le courrier picard, mais rien n'y fait, rien ne bouge.

Il faudrait à mon sens faire un sondage auprès des futurs parents d'élèves pour connaître leurs souhaits et adapter en conséquence la plage horaire de la garderie et essayer de motiver certaines familles du secteur pour qu'elles s'informent sur le métier d'assistants ou d'assistantes maternelles auprès de professionnels comme le RPE (relais petites enfance) ou la PMI (protection maternelle et infantile) par exemple dans notre salle des fêtes lors de réunions programmées.

b / Tracteur

Notre nouveau tracteur John Deere modèle 5075E, acheté neuf en septembre 2021 est en panne. Il perd de l'huile hydraulique en très grande quantité sans laisser de trace à l'extérieur. La garantie est terminée mais selon moi, il s'agit d'un problème de conception ou d'assemblage des différents carters. Un recommandé a été envoyé à Agrotech à Moyenneville ainsi qu'à la maison mère pour que cette réparation soit entièrement prise en compte par le concessionnaire. Au cas où, le service juridique de notre assurance est prêt à envoyer un expert pour constater cette défaillance.

c / Tentative de vol à la salle polyvalente

Dans la nuit du dimanche 11 juin au lundi 12 juin, les portes en aluminium de la salle des fêtes ont été forcées mais le ou les auteurs n'ont pas pu entrer donc l'alarme ne s'est pas déclenchée. Une plainte est déposée à la gendarmerie et une déclaration de sinistre est ouverte auprès de notre assurance. Selon les gendarmes, il s'agirait d'un péripète car plusieurs collectivités du secteur ont été visées. Nous attendons les devis de plusieurs menuisiers avant de prendre une quelconque décision.

d/ Nids de poules

Mr Mabile demande si les nids de poules vont être traités. Mr le Maire répond que cela est prévu.

Séance levée à 22 heures